

La prévention de janvier à août 2009

AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

■ Se reporter au Dossier statistique p. III

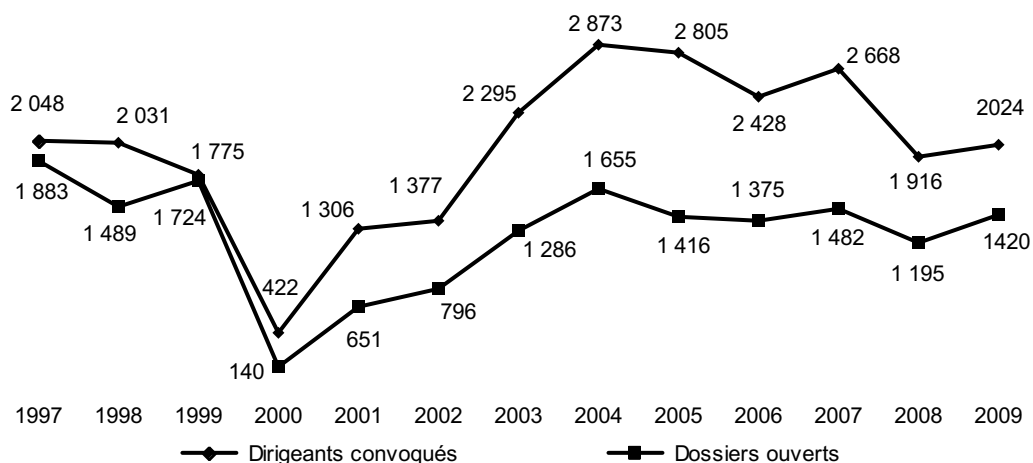
C'est une constante, la prévention constitue une priorité forte pour le Tribunal, comme en témoigne le nombre des convocations de chefs d'entreprise. D'ailleurs depuis 2004, ce nombre est devenu proche voire, pour certaines années, plus important que celui des

défaillances d'entreprises.

Sur la période de janvier à août 2009, les convocations (+ 6 %) et, plus encore, les dossiers ouverts (+ 19 %) ont augmenté. Ils suivent le même mouvement que celui enregistré pour les ouvertures de procédures collectives (v. ci-après). Les entre-

prises pour lesquelles un dossier est ouvert feront l'objet d'un suivi régulier ; périodiquement, les dirigeants seront amenés à venir au Tribunal, pour rencontrer un magistrat chargé de la prévention, afin de lui exposer les solutions mises en oeuvre et leurs résultats.

NOMBRE DE DIRIGEANTS CONVOQUÉS ET NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS DEPUIS 1997
(période de janvier à août)



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Paris (Cf. Dossier statistique).

Les procédures collectives de janvier à août 2009

A U T R I B U N A L D E C O M M E R C E D E P A R I S

■ Se reporter au Dossier statistique p. IV et V

Suivant le mouvement observé pour l'ensemble de la France (+ 16 %), le nombre des ouvertures de procédures collectives augmente fortement (+ 19 %) de janvier à août 2009. Fait inquiétant, le mouvement s'est accéléré entre les premier (+ 10 %) et deuxième (+ 34 %) quadrimestres.

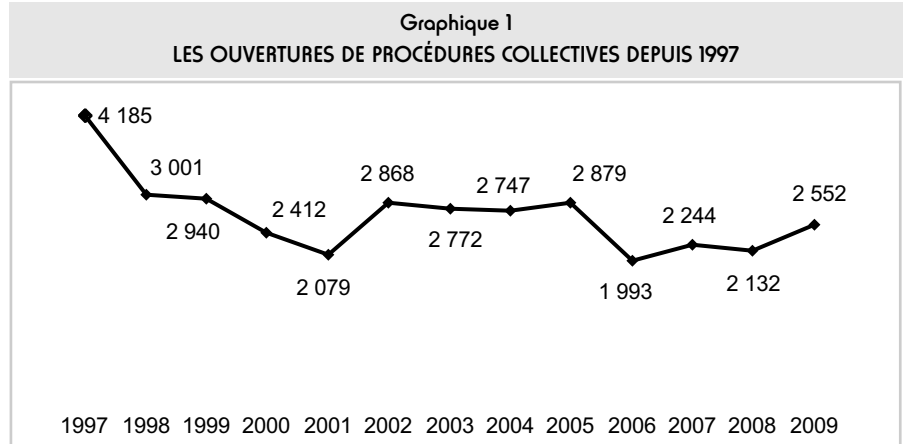
Néanmoins, la situation parisienne n'apparaît pas encore aussi dégradée qu'au plan national. Le nombre des procédures collectives ouvertes à Paris reste, à fin août, encore inférieur - de 10 % - au nombre de celles de 2005.

De plus, le Greffe du Tribunal note une forte diminution de l'endettement fiscal (- 56 %) et social (- 24 %) des entreprises. Les possibilités offertes aux entreprises d'obtenir, de la part des créanciers publics, un étalement de leurs dettes et les nouvelles règles d'inscription des privilèges ont exercé une nette influence à la baisse.

MODE DE SAISINE

Les déclarations de cessation des paiements (DCP) progressent près de deux fois plus vite que l'ensemble des procédures (+ 30 %). C'est dans la continuité de la tendance observée en 2008.

Le nombre des saisines d'office est stable



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Paris (Cf. Dossier statistique).

et celui des assignations diminue (- 5 %), conséquence du recul de l'endettement, tel qu'observé par le Greffe du Tribunal.

LES PROCÉDURES

Accompagnant, en l'amplifiant, l'évolution des DCP, le nombre des redressements judiciaires explose (+ 68 %). C'est la première fois qu'une augmentation de cette ampleur est observée, du moins depuis l'envolée des «faillites» du début des années 90. Cette procédure retrouve donc toute sa portée en période de forte turbulence.

Quant aux liquidations judiciaires immédiates, leur nombre augmente un peu moins vite (+ 13 %), que l'ensemble des procédures.

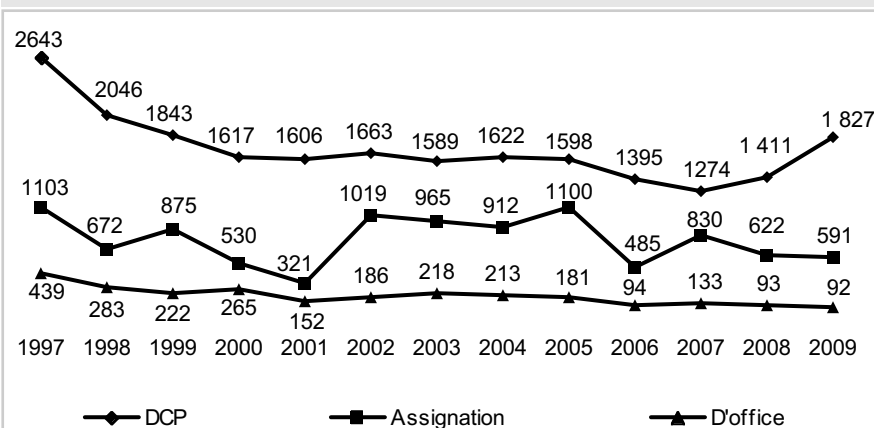
Avec la propagation de la crise financière à l'économie réelle, les sauvegardes sont devenues beaucoup plus nombreuses : 45 procédures ont été ouvertes de janvier à fin août 2009, au lieu de 6 sur la même période de 2008. Elles représentent désormais 1,7 % des procédures collectives, proportion similaire à celle observée sur l'ensemble du territoire.

ISSUE DES PROCÉDURES

Les plans de redressement connaissent un recul très net (- 18 %), en raison de la légère diminution du nombre des plans de continuation (- 3 %) et, surtout, de celle des plans de cession (- 39 %). Ce mouvement doit être relié à l'accroissement des procédures amiables, mais aussi à la réduction du nombre des ouvertures de redressement judiciaire en 2007.

Le taux de redressement, particulièrement bas en 2008, se réduit encore pour se situer à 3,4 %. C'est le chiffre le plus faible depuis 1993. Avec la progression des redressements judiciaires, il devrait revenir aux niveaux antérieurs.

Graphique 2
LES PROCÉDURES SELON LA SAISINE DEPUIS 1997



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Paris (Cf. Dossier statistique).

AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

■ Se reporter au Dossier statistique p. VI et VII

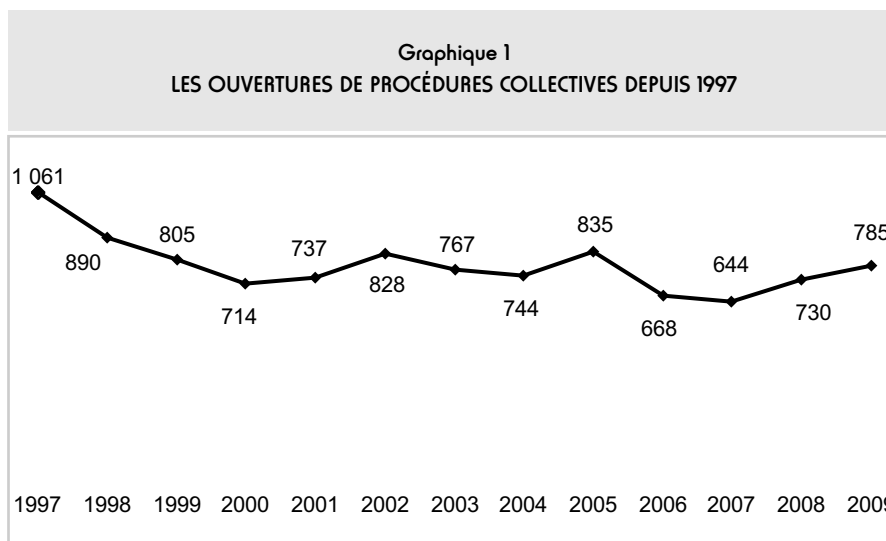
De janvier à août 2009, les ouvertures de procédures collectives augmentent à un rythme relativement contenu (+ 8 %) au regard de la situation nationale. Néanmoins, si le premier quadrimestre (+ 2 %) apparaît stable, on doit noter une forte progression (+ 15 %) au deuxième quadrimestre, de même ampleur qu'au plan national.

Comme à Paris, le niveau de 2005 n'a pas été retrouvé, le nombre des procédures collectives ouvertes de janvier à août 2009 restant inférieur de 6 % au nombre de celles ouvertes sur la même période de 2005.

MODE DE SAISINE

Le nombre total des affaires nouvelles* arrivées devant le Tribunal a, contrairement aux ouvertures, diminué (- 5 %). Cette réduction est le résultat d'une évolution contrastée des trois modes de saisine.

Le nombre des DCP s'accroît (+ 10 %) ; en cette période de crise, il semblerait que les chefs d'entreprise hésitent moins à saisir le Tribunal qu'auparavant. À l'inverse, les assignations diminuent fortement (- 23 %) et les saisines d'office évoluent peu (+ 2 %).



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Nanterre (Cf. Dossier statistique).

Les raisons de la forte diminution des assignations doit être recherchée, comme à Paris, du côté des nouvelles règles appliquées par le fisc et l'Urssaf de Paris-Région parisienne, lorsqu'une entreprise est confrontée à des difficultés pour régler ses créances fiscales ou sociales.

LES PROCÉDURES

Les liquidations judiciaires immédiates progressent faiblement (+ 4 %), contrairement au nombre des redressements judi-

ciaires (+ 21 %). Ces évolutions doivent être rapprochées de celles des modes de saisine, ces derniers ayant une influence directe sur la procédure retenue.

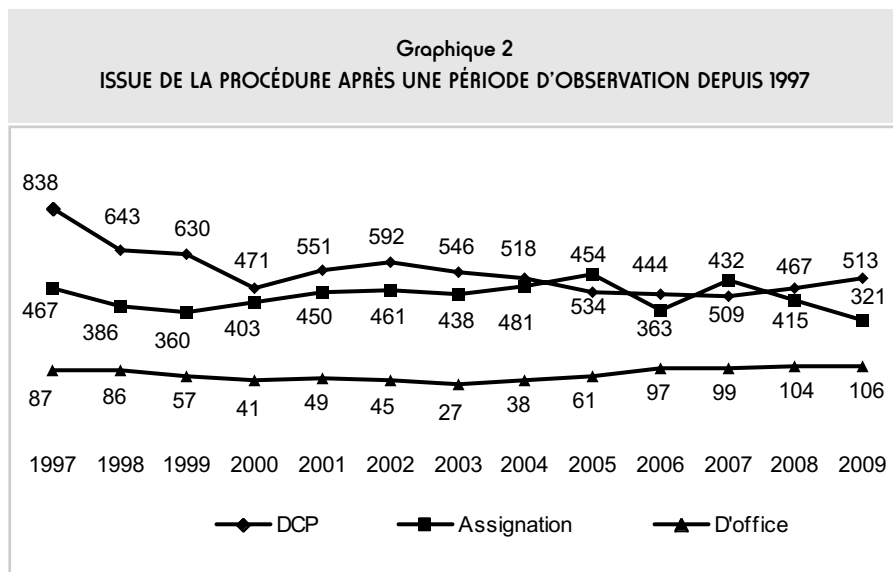
Les procédures de sauvegarde ouvertes de janvier à août 2009 sont au nombre de 13 (au lieu de 2 sur la même période de 2008) ; elles représentent ainsi 1,7 % des procédures collectives, proportion identique à celle enregistrée pour Paris.

ISSUE DES PROCÉDURES

Sur les deux premiers quadrimestre, 24 plans de continuation et 18 plans de cession ont été arrêtés par le Tribunal, nombres voisins à ceux de 2008.

Néanmoins, le taux de redressement recule légèrement pour passer à 5,4 %, taux le plus faible enregistré pour le Tribunal depuis 1995.

* Pour le Tribunal de commerce de Nanterre, les données disponibles ont trait à l'ensemble des affaires nouvelles qu'elles aboutissent ou non à un jugement d'ouverture de procédure collective. Ainsi, lorsqu'un créancier assigne une entreprise, le Tribunal vérifie le bien-fondé de l'assignation avant de déclarer l'entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire.



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Nanterre (Cf. Dossier statistique).

A U T R I B U N A L D E C O M M E R C E D E B O B I G N Y

■ Se reporter au Dossier statistique p. VIII et IX

Malgré la crise et ses répercussions sur les entreprises, les ouvertures de procédures collectives ont continué à diminuer à un rythme soutenu au premier quadrimestre (- 19 %), faisant suite au recul enregistré en 2008 (- 4 %). Néanmoins, au deuxième quadrimestre, on assiste à un net renversement de tendance (+ 14 %).

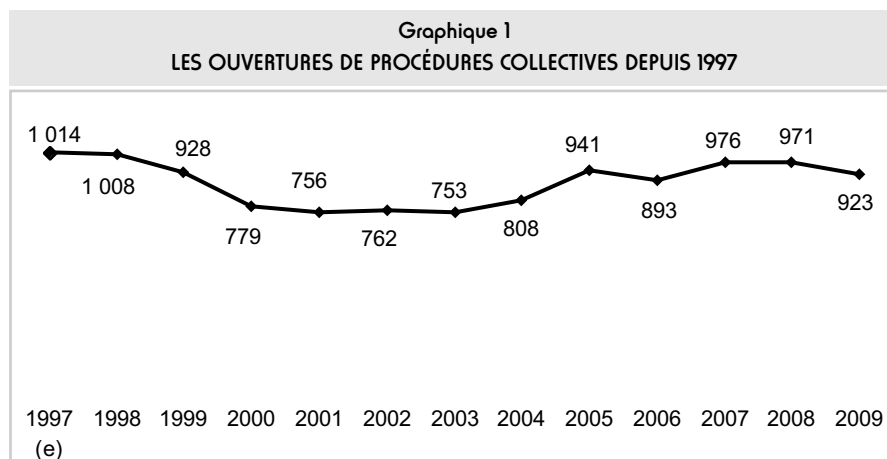
Quelles sont les raisons d'un tel décalage ?

Il convient de rappeler qu'au cours des années précédentes - notamment 2006 et 2007 - le Tribunal avait entrepris un lourd travail d'«assainissement» du registre du commerce, ce qui a gonflé de manière temporaire le nombre des procédures collectives. Ce travail étant en voie d'achèvement, comme en témoigne la baisse des saisines d'office (v. ci-après), le nombre des défaillances s'est stabilisé à un niveau élevé, proche de celui atteint à la fin des années 90.

MODE DE SAISINE

Le nombre des affaires nouvelles* portées devant le Tribunal continue à se réduire (- 9 %), en liaison avec le recul important des saisines d'office (- 21 %) et celui, de moindre ampleur, des assignations (- 12 %).

Pour ces dernières, il faut y voir, comme pour les autres Tribunaux, les effets de la politique de clémence mise en place par les créanciers publics - fisc et Urssaf notam-



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Bobigny (Cf. Dossier statistique).

ment - en direction des entreprises qui connaissent des difficultés pour régler leurs échéances.

Quant aux DCP, leur nombre augmente nettement (+ 20 %) indiquant que les entreprises de Seine-Saint-Denis ne sont pas épargnées par la crise.

LES PROCÉDURES

Le nombre des liquidations judiciaires immédiates diminue au même rythme que celui de l'ensemble des procédures (- 4 %). Les procédures de redressement reculent également, mais quatre fois plus vite (- 18 %), en contradiction avec la montée des demandes d'ouverture sur DCP ; mais,

peut-être n'est-ce là qu'une apparence les ouvertures n'étant que différées.

Alors que les années précédentes, les procédures de sauvegarde étaient exceptionnelles (au total, 7 de 2006 à 2008), 12 entreprises se sont mises sous la protection du Tribunal au cours des deux premiers quadrimestres 2009. Elles représentent 1,3 % des procédures collectives, niveau légèrement inférieur à ceux de Paris ou Nanterre.

ISSUE DES PROCÉDURES

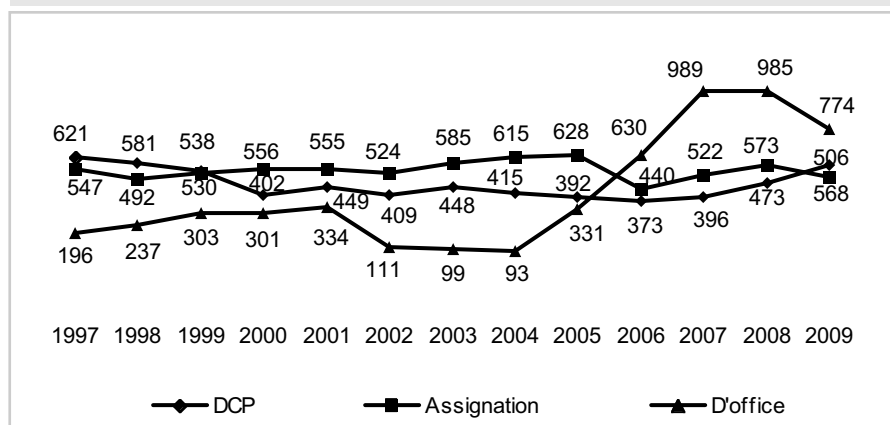
Le nombre de plans de continuation augmente (+ 38 %), contrairement à la situation qui prévaut tant à Paris qu'à Nanterre. Quant aux plans de cession, leur nombre est stable.

Suivant ces évolutions, le taux de redressement connaît une très légère remontée. Il s'établit à 5,4 %, taux néanmoins inférieur à la moyenne observée depuis 1995 pour le Tribunal.

De manière inattendue, ce taux est devenu, avec celui de Nanterre, le plus élevé de la circonscription géographique de la CCIP, pour la période de janvier à août 2009.

* Pour le Tribunal de commerce de Bobigny, les données disponibles ont trait à l'ensemble des affaires nouvelles qu'elles aboutissent ou non à un jugement d'ouverture de procédure collective. Ainsi, lorsqu'un créancier assigne une entreprise, le Tribunal vérifie le bien-fondé de l'assignation avant de déclarer l'entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire.

Graphique 2
LES PROCÉDURES SELON LA SAISINE DEPUIS 1997



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Bobigny (Cf. Dossier statistique).

AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

■ Se reporter au Dossier statistique p. X et XI

Les ouvertures de procédures connaissent une forte hausse (+ 13 %), qui se situe entre celle observée dans le ressort du Tribunal de commerce de Paris et celle constatée dans le ressort du Tribunal de commerce de Nanterre.

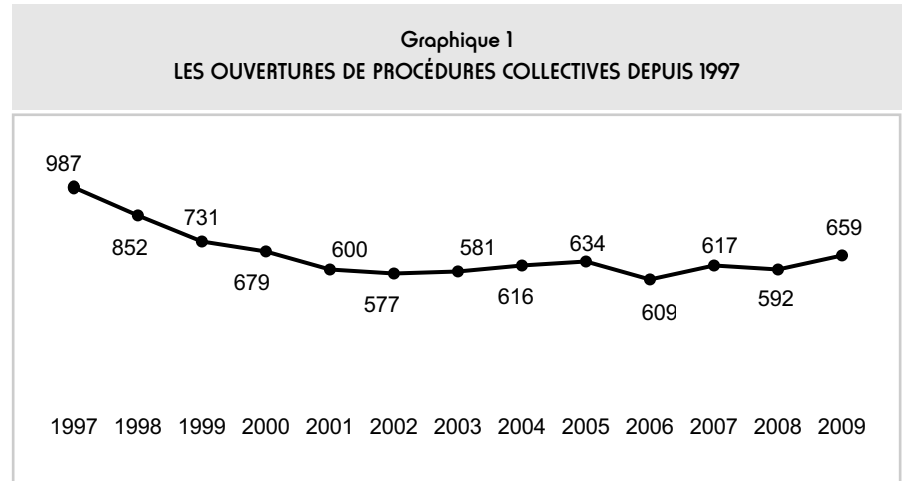
Cette augmentation a pour conséquence immédiate de faire passer le nombre des «faillites» au dessus du seuil atteint en 2005 (+ 4 %). Néanmoins, celui-ci reste encore inférieur - de 21 % - au niveau de 1995.

MODE DE SAISINE

Tous les modes de saisine n'enregistrent pas la même évolution.

Ainsi, les DCP augmentent (+ 27 %) deux fois plus vite que l'ensemble des procédures. Confrontés à des difficultés de trésorerie, les chefs d'entreprises ont donc pris, plus fréquemment que par le passé, l'initiative de se tourner vers le Tribunal.

Les assignations continuent à progresser (+ 10 %) alors que ce mode de saisine est en net recul pour les trois autres Tribunaux. Les entreprises du Val-de-Marne obtiendraient-elles moins souvent



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Créteil (Cf. Dossier statistique).

que les autres des délais de règlement de la part des créanciers publics ?

Quant aux saisines d'office, leur nombre a très fortement reculé sur l'ensemble de la période (- 43 %), retrouvant ainsi leur niveau, le plus bas, du début des années 2000.

LES PROCÉDURES

Les liquidations judiciaires immédiates

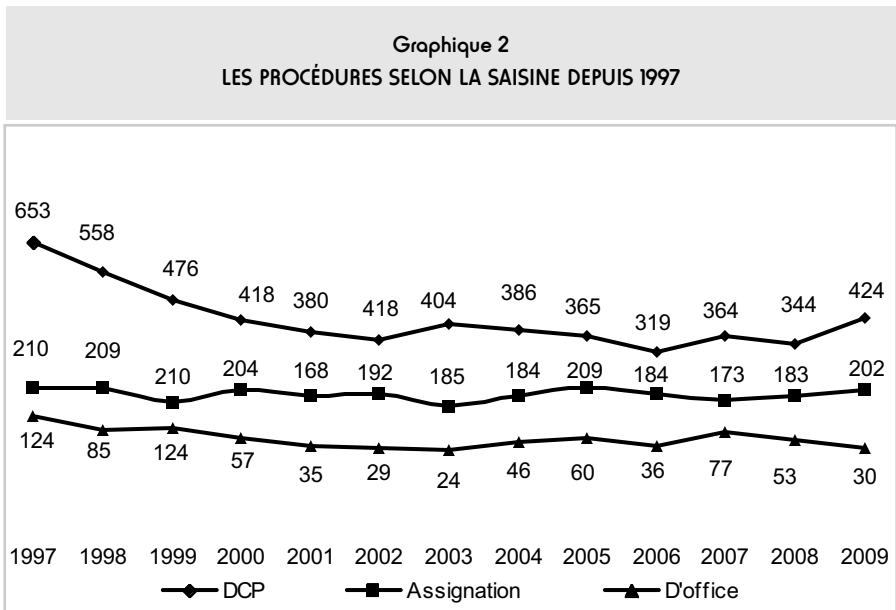
augmentent (+ 10 %) légèrement moins vite que l'ensemble des procédures collectives. Pour les redressements judiciaires, la progression (+ 42 %) est près de deux fois supérieure à celle des DCP. Il semblerait donc que la période actuelle soit source de changements, les chefs d'entreprise apparaissant plus moteurs.

Après une année exceptionnelle, seules trois procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le Tribunal, ce qui représente 0,5 % des ouvertures de procédures collectives. C'est la proportion la plus faible de la circonscription de la CCIP.

ISSUE DES PROCÉDURES

Le nombre des plans de continuation arrêtés de janvier à août 2009 est stable alors que celui des plans de cession s'est accru de quelques unités.

Dans la continuité du mouvement initié en 2003, le taux de redressement recule pour s'établir à 5,2 %, proportion, là encore, la plus faible enregistrée depuis 1995.



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Créteil (Cf. Dossier statistique).

Âge des entreprises en procédure collective Tribunal de commerce de Paris

Pour la troisième année, la Lettre de l'OCED publie, en partenariat avec le greffe du Tribunal de commerce de Paris, des données relatives à l'âge des entreprises en procédure collective.

En 2007, on avait constaté une rupture dans la répartition des entreprises en fonction de leur âge.

Ainsi, l'âge médian était passé au-dessus de la barre des 5 ans, alors qu'auparavant il se situait de manière structurelle entre 4 et 5 ans. En 2008, il est à nouveau inférieur, mais de peu, à 5 ans. La crise financière n'est donc pas venue, comme on pouvait le craindre *a priori*, amplifier le phénomène.

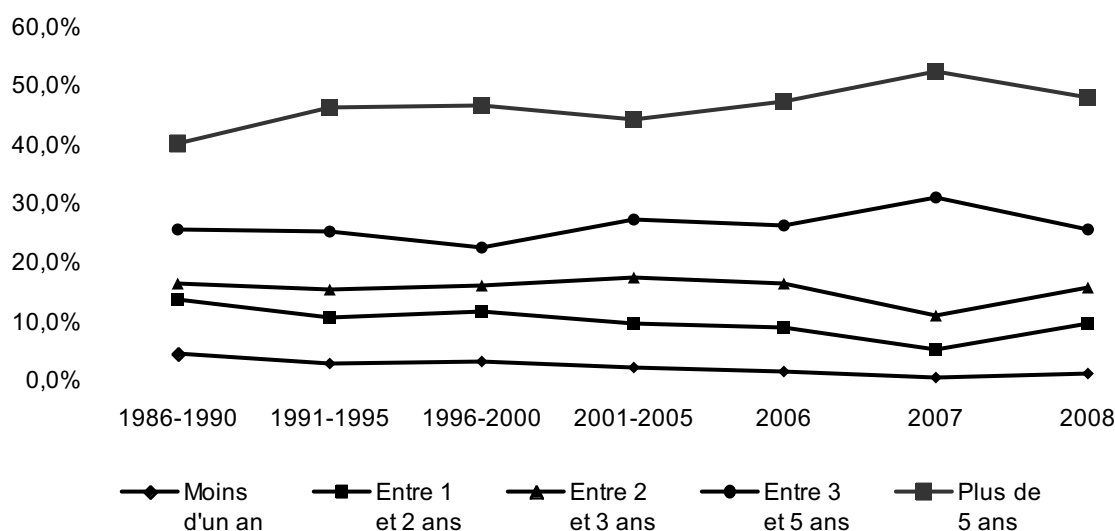
Âge médian des entreprises en procédure collective Tribunal de commerce de Paris						
1986 - 1990	1991 - 1995	1996 - 2000	2001 - 2005	2006	2007	2008
4 ans et 2 mois	4 ans et 7 mois	4 ans et 7 mois	4 ans et 6 mois	4 ans et 8 mois	5 ans et 5 mois	4 ans et 10 mois

Sources : Greffe du Tribunal de commerce de Paris, OCED.

Cette évolution était en germe depuis plusieurs années, comme en témoigne l'augmentation quasi-continue de la part des entreprises de plus de

5 ans : 48,8 % en 2008 au lieu de 44,2 % sur la période 2001-2005 et 40,2 % sur la période 1986-1990, soit 8,6 points de plus en 20 ans.

Répartition des entreprises en procédure collective selon leur âge
Tribunal de commerce de Paris



Sources : Greffe du Tribunal de commerce de Paris, OCED.